

## MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023 à la salle du conseil, située au 380, route 111 à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire  
M. Gaétan Goyette, conseiller  
M. André Gélinas, conseiller  
M. Yanick Hamel, conseiller  
Mme Annie Grandmont, conseillère

Sont absents : M. Samuel Vaillancourt, conseiller  
M. André Beauchemin, conseiller

Les membres présents forment quorum.

Sont également présentes, madame Magella Guévin, greffière-trésorière et madame Chantal Lessard, greffière-trésorière adjointe.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

À noter que sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou conseillères, le maire n'étant pas tenu de voter.

### 133-06-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gaétan Goyette, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert.

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

##### Séance ordinaire du 13 juin 2023 à 19 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2023.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 mai 2023
5. Approbation des dépenses du mois de mai 2023.
6. Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection partielle 2023.
7. Dépôt des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil municipal.
8. Adoption du règlement numéro 288 amendant le règlement 281 relatif à la tarification des dépenses des membres du conseil municipal et des employés de la municipalité de La Corne.
9. Étude de soumissions pour l'installation de gouttières au centre communautaire.
10. Abrogation de la résolution numéro 116-05-23 relativement à l'engagement d'un étudiant.
11. Engagement d'un étudiant pour l'été 2023.
12. Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.
13. Entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction et autorisation de participer à une demande d'offre de prix auprès de firmes d'avocats.
14. Demande d'utilisation d'un local par le Cercle de fermières La Corne.
15. Confirmation de la mise de fonds pour l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme.
16. Continuité de la rue Simon-Robitaille.
17. Travaux de rechargement de concassé dans la route du Lithium.
18. Affaires nouvelles :
  - 1) \_\_\_\_\_
  - 2) \_\_\_\_\_
  - 3) \_\_\_\_\_
  - 4) \_\_\_\_\_

19. Période de questions.
20. Clôture de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**134-06-23 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023**

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2023, tel qu'il a été déposé. **ADOPTÉE.**

**135-06-23 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2023**

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 mai 2023, tel qu'il a été déposé. **ADOPTÉE.**

**136-06-23 5. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2023**

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'approuver les dépenses du mois de mai 2023 pour un montant de 110 649,67 \$, et ce, tel que mentionné à l'annexe joint au présent procès-verbal. **ADOPTÉE.**

**6. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PARTIELLE 2023**

Mention est faite que la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection partielle 2023 est déposée à la présente séance devant le Conseil. Ces rapports seront transmis à Élections Québec, comme exigé par la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*.

**7. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est fait mention que les nouveaux membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire à la présente assemblée, tel que le stipule l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un avis de ce dépôt sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**137-06-23 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288 AMENDANT LE RÈGLEMENT 281 RELATIF À LA TARIFICATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement relatif au règlement numéro 288 amendant le règlement 281 relatif à la tarification des dépenses des membres du conseil municipal et des employés de la municipalité de La Corne a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 9 mai 2023, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance par le conseiller Yanick Hamel ;

**ATTENDU QUE** le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée ;

**ATTENDU QUE** le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci ;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement est disponible pour que les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Goyette, appuyé de monsieur André Gélinas, et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'adopter le règlement numéro 288 amendant le règlement 281 relatif à la tarification des

dépenses des membres du conseil municipal et des employés de la municipalité de La Corne. Une copie de ce règlement est annexée aux présentes. **ADOPTÉE**

**138-06-23 9. ÉTUDE DE SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE GOUTTIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** des demandes de prix ont été faites auprès d'entreprises de pose de gouttières pour le centre communautaire de La Corne ;

**ATTENDU QUE** la proposition de prix de Pro Gouttière Amos (9459-3886 Québec inc.), plus bas montant reçu, est retenue pour un montant de 2 525\$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'engager de gré à gré Pro Gouttière Amos (9459-3886 Québec inc.) pour la pose de gouttières au centre communautaire de La Corne pour un montant de 2 525\$, plus les taxes applicables. Ce prix comprend des gouttières en aluminium sans joint et des descentes, de même que le changement de couleur des descentes pour du noir. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « bâtiment », au poste budgétaire 55-99111-000. **ADOPTÉE**

**139-06-23 10. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 116-05-23 RELATIVEMENT À L'ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT**

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'abroger la résolution numéro 116-05-23 qui engageait un étudiant pour l'été 2023, celui-ci s'étant désisté. **ADOPTÉE**

**140-06-23 11. ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ 2023**

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé par madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'engager monsieur Olivier Cossette pour l'emploi étudiant 2023. Les conditions sont inscrites dans le contrat d'engagement qui a été soumis au conseil municipal le 9 juin 2023, et qui sera signé entre les parties. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné représentant municipal pour la signature de ce contrat. **ADOPTÉE**

**141-06-23 12. DEPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE**

**ATTENDU QU'**il est possible pour les municipalités de déposer une demande d'aide financière au volet 2 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) relativement à l'achat de bacs de compostage, et ce, même si l'achat a été fait dans les années antérieures ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Corne a fait un tel achat en mars 2019 pour une dépense admissible au PTMOBC de 33 369\$ ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière pourrait être de 33,33% ;

**ATTENDU QU'**un représentant municipal doit être désigné pour signer la demande d'aide financière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et résolu à l'unanimité des conseiller-ères de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PTMOBC, et de désigner madame Magella Guévin, directrice générale comme représentante de la municipalité de La Corne pour la signature de la demande d'aide financière. **ADOPTÉE**

**142-06-23 13. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ET AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE DEMANDE D'OFFRE DE PRIX AUPRÈS DE FIRMES D'AVOCATS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Corne a différents règlements municipaux qui s'appliquent sur son territoire qui prévoit des amendes en cas de non-respect de ceux-ci ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Corne peut donner elle-même des constats d'infraction, ou peut le faire par l'intermédiaire de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amos a le personnel requis pour faire la gestion des constats d'infraction;

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, une entente sur la gestion des constats d'infraction existe entre les municipalités de la MRC d'Abitibi et qu'il y a lieu de la mettre à jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller-ères **DE** :

- conclure une entente relative à la gestion des constats d'infraction avec la Ville d'Amos;
- autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de La Corne, ladite entente donnant effet à la présente résolution;
- autoriser la Ville d'Amos à aller en demande de prix au nom de la municipalité de La Corne auprès de firmes d'avocat pour représenter les intérêts de la municipalité;

**ADOPTÉE.**

**143-06-23 14. DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL PAR LE CERCLE DE FERMIFIÈRES LA CORNE**

**Madame Annie Grandmont se retire de la table du conseil pour ce point, car elle est elle-même une fermière. Les membres restants forment toujours quorum.**

**ATTENDU QUE** le Cercle de fermières La Corne demande l'autorisation pour installer un inventaire de fils à tissage dans le local vacant entre le gymnase municipal et le local des fermières, qui est également le passage pour la sortie de secours ;

**ATTENDU QUE** les fermières, en contrepartie, veulent prendre en charge le ménage de cet espace ;

**ATTENDU QUE** cet espace comprend une voie d'accès à la sortie de secours du gymnase municipal et du local de L'écho des montagnes et qu'en tout temps, l'accès à la sortie de secours doit être dégagé de tout encombrement pouvant obstruer ladite sortie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Goyette, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Cercle de fermières La Corne à utiliser une partie de l'espace vacant entre le gymnase municipal et le local des fermières pour mettre du fils à tisser, étant entendu que :

- un corridor d'accès doit en tout temps être dégagé de toute matière, boîte, rouleaux de fils, table, armoire, étagère, etc. qui pourraient obstruer la sortie de secours ;
- les fermières auront la charge du ménage de cet espace.

**ADOPTÉE**

**Madame Annie Grandmont réintègre la table du conseil pour la suite des points.**

**144-06-23 15. CONFIRMATION DE LA MISE DE FONDS POUR L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME (EPRTNT)**

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et résolu à l'unanimité des conseiller-ères de confirmer que la mise de fonds prévue au projet « installation d'un vélo parc urbain « pumtrack » asphalté en Abitibi-Témiscamingue (EPRTNT 0223-02) sera prise en charge par la municipalité de La Corne à 100%. **ADOPTÉE**

**145-06-23 16. CONTINUITÉ DE LA RUE SIMON-ROBITAILLE**

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 115-04-21 le conseil municipal décrétait la poursuite du développement domiciliaire du secteur du chemin Simon-Robitaille ;

**ATTENDU QUE** les travaux prévus ont été arrêtés pour diverses vérifications des règles d'urbanisme régissant ce type de développement ;

**ATTENDU QUE** les vérifications ont été faites par madame Hélène Doyon, urbaniste, et que les règlements d'urbanisme de la municipalité de La Corne permettent la continuité de ce développement domiciliaire ;

**ATTENDU QU'**un changement d'élus a été fait lors de l'élection de novembre 2021, et que le présent conseil approuve la décision prise par la résolution 115-04-21 et désire la mettre en vigueur comme si elle avait été faite par lui, ladite résolution se lisant ainsi :

**« 115-04-21 27. CONTINUITÉ DU DÉVELOPPEMENT DU CHEMIN SIMON-ROBITAILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Corne désire poursuivre le développement domiciliaire du secteur du chemin Simon-Robitaille, en créant des lots derrière les terrains déjà existants ;

**ATTENDU QUE** plusieurs étapes sont nécessaires pour la réalisation de ce développement, dont l'arpentage d'une assiette de chemin, le débroussaillage de ce chemin, la réalisation d'un plan de lotissement et l'installation d'une ligne électrique ;

**ATTENDU QUE** des demandes de prix seront faites pour les travaux projetés ;

**ATTENDU QUE** les modalités de vente des terrains seront établies une fois qu'une estimation des coûts sera faite ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur Régnald Moreau et unanimement résolu de commencer toutes les procédures nécessaires pour continuer le développement domiciliaire dans le secteur du chemin Simon-Robitaille. **ADOPTÉE** » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères d'approuver la décision prise par la résolution 115-04-21 comme si elle avait été faite par lui, et de désigner le maire, monsieur Éric Comeau, ou la directrice générale, madame Magella Guévin, ou la directrice générale adjointe, madame Chantal Lessard comme représentant de la municipalité de La Corne pour signer tout document en lien avec les procédures de cette continuité du chemin Simon-Robitaille. **ADOPTÉE**

**146-06-23 17. TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE CONCASSÉ DANS LA ROUTE DU LITHIUM**

**ATTENDU QUE** l'état de la route du Lithium est précaire en raison du nombre important de poids lourds qui y passe désormais quotidiennement pour satisfaire aux besoins de la minière qui s'y trouve ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire utiliser tout le concassé restant dans la gravière Lortie pour rehausser les secteurs les plus fragiles de cette route ;

**ATTENDU QUE** des demandes de prix à l'heure ont été faites pour la réalisation d'un contrat de rechargement de 189 voyages de concassé ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Yvon Vigneault inc. peut fournir le nombre de camions requis pour faire ces travaux, et ce, au tarif de 138,65\$ de l'heure pour un camion 12 roues, plus les taxes applicables, le nombre de camions étant de 5, et ce, pour 3,5 journées de travail de 10 heures ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et unanimement résolution d'engager de gré à gré l'entreprise Transport Yvon Vigneault inc. pour procéder au rechargement de 189 voyages de concassé dans la route du Lithium, étant entendu que l'engagement se fait au tarif de 138,65\$ de l'heure pour un camion 12 roues, plus les taxes applicables. Ces travaux nécessiteront la participation de 5 camions, pour 3,5 journées de travail de 10 heures.

La Municipalité fournit le MG20. Les factures de l'entrepreneur seront affectées à la TECQ ou au fonds réservé « réseau routier » au poste budgétaire 55-99121-000. **ADOPTÉE**

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**147-06-23 20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Goyette de lever la séance à dix-neuf heures 13 minutes (19 h 13).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Éric Comeau  
Maire

---

Magella Guévin  
greffière-trésorière